

Hébergement Web Mutualisé

1 objet du descriptif de Service

Le présent descriptif de service a pour objet de définir les conditions dans lesquelles le Prestataire met à la disposition du Client un espace d'hébergement sur sa plate-forme d'hébergement mutualisé. Le contrat prévaut sur toute proposition commerciale, brochure commerciale, publicité ou contenu du site <http://hebergementweb.orange-business.com>.

2 définition générale du Service

Le service Hébergement Mutualisé permet au Client de disposer d'un espace de stockage sur la plate-forme d'hébergement mutualisé du Prestataire. L'espace de stockage est alloué au Client par le Prestataire dans le but d'héberger le site internet du Client.

L'hébergement est mutualisé, c'est à dire que la Plate-forme mise à disposition du Client peut comprendre également les sites Internet des autres clients du Prestataire.

3 terminologie et définitions

Site Internet : ensemble de données nécessaires à la publication et à l'échange d'informations sur Internet associées à un ou plusieurs noms de domaine.

Service : consiste en l'hébergement d'un ou plusieurs Site(s) Internet du Client sur une plate-forme d'hébergement du Prestataire. Cette plate-forme est mutualisée entre les différents clients du Prestataire et connectée au réseau Internet, afin d'être accessible par les utilisateurs finaux et le Client. La plate-forme est exploitée et supervisée par le Prestataire.

Internet : réseau de plusieurs serveurs reliés entre eux et dont la localisation se situe en divers lieux géographiques à travers le monde.

Nom de domaine : Le nom de domaine est l'équivalent alphanumérique de l'adresse IP, désignant de manière unique l'emplacement sur Internet du Site Internet du Client.

Plate-forme d'hébergement : Ensemble des ressources matérielles (machines, serveurs) et logicielles (système d'exploitation et composants logiciels) mis en place par le Prestataire pour fournir le Service. La plate-forme permet au Client de bénéficier des fonctions nécessaires à la publication, la maintenance et la mise en ligne de son ou ses site(s) Internet.

Serveur : Ordinateur maître contrôlant certains accès et certaines ressources sur un réseau

4 description du Service

Le Prestataire met à la disposition du Client un espace de stockage sur sa plate-forme d'hébergement mutualisé aux fins d'héberger un site internet. L'espace de stockage alloué au Client est dédié à son seul usage mais la plate forme et son environnement sont mutualisés (serveurs, bande passante, connexion de la plateforme au réseau Internet, maintenance des machines, locaux, logiciels pare-feu...).

Le bon de commande détaille le ou les pack(s) d'hébergement et options que le client a souscrit. Le pack d'hébergement et les options souscrites par le client permettent de déterminer l'espace de stockage et les ressources dont le client pourra bénéficier sur la plate-forme d'hébergement du Prestataire.

Les packs d'hébergement et options que le client peut souscrire font l'objet d'une description en ligne sur le site du Prestataire accessible à l'adresse <http://hebergementweb.orange-business.com>, ou à toute autre adresse que le Prestataire viendrait à lui substituer.

Le client administre seul son site Internet notamment au moyen d'une interface d'administration accessible par mot de passe et identifiant. Les mots de passe et identifiant sont communiqués par le Prestataire au Client après réception du bon de commande. Le Client s'engage à ne pas les divulguer sous quelque forme que ce soit, en dehors des personnes habilitées à utiliser le Service. En cas de perte ou de vol d'un identifiant ou d'un mot de passe, le Client en informe dans les meilleurs délais le Centre Support Client qui lui en adresse un nouveau.

Le prestataire ne participe aucunement au sens des présentes à la conception, au développement, à la réalisation et à la maintenance du ou des site(s) Internet du Client ou de ses outils informatiques de gestion et d'administration et que le présent contrat n'a en aucun cas pour objet l'accès à Internet. Les tarifs applicables au Client lors de la souscription d'un Service d'Hébergement Mutualisé sont ceux indiqués sur le Bon de Commande signé par le Client.

La plate-forme d'hébergement du Prestataire est accessible pour le grand public par le réseau Internet au moyen de terminaux appropriés connectés à ce réseau.

4.1 dépassement des volumes

Les différents packs d'hébergement proposés par le Prestataire comprennent, sous forme de forfait d'abonnement mensuel, un certain volume de trafic correspondant à un transfert de données sortantes et un certain espace de stockage de données sur les serveurs, exprimés en Méga Octets (Mo) ou en Giga Octets (Go).

Tout dépassement du volume mensuel de trafic et/ou tout dépassement de l'espace de stockage alloué (ftp, base de données) fera l'objet d'une facturation complémentaire, établie au tarif défini dans la commande du client, sur la base du nombre de Méga Octets (Mo) transférés ou stockés en sus, ce que le client accepte expressément.

Le client peut utiliser les fichiers logs et les exploiter selon les stipulations de l'article 4.2 Statistiques, et ainsi collecter les informations relatives au volume de trafic de son site Internet. Afin d'éviter tout dépassement du volume de transfert, le client peut demander au Prestataire, par e-mail ou télécopie (disponibles sur le site <http://hebergementweb.orange-business.com> , ou à toute autre adresse que le Prestataire viendrait à lui substituer), la suspension provisoire de l'accès à son site. En l'absence de demande de suspension quelle qu'elle soit, le client sera réputé avoir accepté le dépassement de transfert de données ainsi que la facturation corrélative.

En cas de litige, les parties conviennent que les mesures enregistrées dans la base technique du Prestataire feront seules foi en matière de dépassement du volume de trafic et de dépassement de l'espace de stockage mis à la disposition du client sur la plate-forme d'hébergement.

L'espace de stockage web alloué au client est bridé selon le quota de la solution d'hébergement choisie.

4.2 statistiques

Le Client peut accéder aux outils statistiques proposés par le Prestataire par le biais de l'Espace Client. Ces outils permettent de générer des fichiers logs à partir des données récoltées sur la plate-forme d'hébergement : soit ces fichiers sont associées à des outils progiciels permettant une exploitation directe des résultats statistiques par le Client via les fonctionnalités développées par les éditeurs de ces progiciels, soit ils sont utilisables tels quels par le Client avec ses propres outils ou ceux des tiers de son choix qu'il devra paramétrer et/ou développer.

Le Client comprend et reconnaît que les outils progiciels sont l'oeuvre de tiers et qu'ils ne permettent pas au Prestataire de garantir l'exactitude des résultats statistiques obtenus et que l'exploitation des fichiers logs tels quels est sous la responsabilité exclusive du Client.

Le Prestataire se réserve le droit de ne conserver les fichiers d'accès au site Internet du Client que sur une période couvrant les deux derniers mois. En conséquence, il est de la responsabilité du Client d'effectuer régulièrement les sauvegardes des fichiers d'accès détaillés qui lui semblent nécessaires.

4.3 nom de domaine

Le ou les nom(s) de domaine est compris dans le prix du pack d'hébergement souscrit par le client et est soumis au Descriptif de Service Nom de domaine faisant l'objet d'un contrat distinct du présent contrat.

Le Descriptif de Service Nom de domaine est disponible en ligne sur le site <http://hebergementweb.orange-business.com> , ou à toute autre adresse que le Prestataire viendrait à lui substituer, et sur demande auprès du Prestataire.



4.4 gestion des adresses IP

Le Prestataire met à la disposition du Client pour la durée du contrat une adresse IP fixe et unique dont il est le seul utilisateur. Toute demande d'adresse IP supplémentaire devra faire l'objet d'une validation préalable par le Prestataire.

En cas d'usurpation d'adresses IP par un client ou de "flood", le Prestataire se réserve le droit d'interrompre le Service. La communication entre différents serveurs de la Plate-forme d'hébergement est impossible.

4.5 formulaires et Bases de données

Le Client peut utiliser certains logiciels propriétaires du Prestataire lui permettant de collecter des données : un formulaire et un outil de stockage des données. Le Client s'engage à utiliser ces outils conformément à l'article 15 – Propriété Intellectuelle - des Conditions générales du Prestataire .

Le Prestataire ne donne aucune garantie quant à l'usage de ces logiciels qui sont livrés en l'état et peuvent comporter des anomalies plus ou moins importantes. Ces solutions sont destinées exclusivement à recueillir et à stocker les données. En fonction du système d'exploitation choisi par le Client lors de la souscription du Service, des progiciels tiers, ou des logiciels développés par le Client lui-même, sont indispensables pour exploiter, ordonner, maintenir et alimenter la base de données du Client.

4.6 centre support Client

Le Client peut accéder au service de support technique par téléphone au numéro mentionné sur l'Espace Client, de 9 heures à 19 heures du lundi au vendredi hors jours fériés, par le formulaire de l'Espace Client, ou à toute autre adresse que le Prestataire viendrait à lui substituer.

En aucun cas, le Prestataire ne garantit la résolution des incidents qui lui sont soumis, ni le temps nécessaire à la fourniture d'une réponse ou d'une solution de contournement. Toutefois, le Prestataire s'engage à faire ses meilleurs efforts afin de prendre en compte les incidents signalés et, dans la mesure du possible, y apporter une réponse que le Prestataire jugera appropriée.

5 description des services optionnels

Les fonctions additionnelles permettent de compléter au choix du Client, le Service Hébergement Mutualisé. Ces fonctions additionnelles sont facturées au Client en sus. Pour disposer des options proposées par le Prestataire, le client doit formaliser sa demande par un bon de commande.

Les tarifs en vigueur sont disponibles en ligne sur le site " <http://hebergementweb.orange-business.com> ", sur demande auprès du Prestataire et sont mentionnés dans le bon de commande.

5.1 messagerie électronique

Dans chaque pack d'hébergement, le Prestataire fournit une messagerie électronique au Client. Le serveur permettant de mettre à disposition cette fonctionnalité est situé sur une plate-forme spécifique du Prestataire distincte de la Plate-forme d'hébergement. Le serveur est mutualisé entre les différents clients du Prestataire. Le Client reconnaît que la transmission des messages par ce biais comporte des aléas techniques. Le Prestataire dégage toute responsabilité sur l'intégralité et l'intégrité des messages déposés dans les boîtes aux lettres du client ou renvoyés à d'autres adresses, y compris si elles sont situées sur la même plate-forme de messagerie. Notamment, il appartient au Client de s'équiper de systèmes de sécurité suffisants lui permettant d'éradiquer tout type de virus pouvant circuler sur Internet et pouvant s'introduire sur son système informatique par le biais de la fonctionnalité de messagerie électronique.

Le Client s'engage à ne pas se servir des fonctionnalités de la messagerie pour envoyer des messages en grand nombre ou à des personnes qui ne désirent pas en recevoir. A ce titre, le Prestataire se réserve le droit de mettre en place sur ses serveurs les outils logiciels empêchant ces pratiques. Les stipulations qui précèdent ne concernent pas les services de publipostage électronique pour lesquels un contrat spécifique doit être signé



préalablement avec le Prestataire après fourniture d'un cahier des charges par le client et étude de faisabilité par le Prestataire.

La fonctionnalité de messagerie électronique proposée par le Prestataire est accessible à partir de l'Espace client. Elle permet de créer des boîtes aux lettres électroniques et de mettre en place des renvois vers d'autres adresses de messagerie électronique. Le nombre de boîtes aux lettres que le Client peut utiliser et leur capacité maximale figurent au bon de commande et dépend du pack d'hébergement souscrit par le Client.

Tout dépassement des capacités maximales peut générer la perte ou le rejet des messages entrants, voire générer des dysfonctionnements du système de messagerie mis en oeuvre. Le Client a la faculté d'affecter des identifiants et des mots de passe pour chacune de ces boîtes aux lettres électroniques.

5.2 fax In Mail

Dans certains packs d'hébergement, le Prestataire fournit l'accès à une option dénommée « Fax in Mail ». L'option Fax in Mail est proposée par le Prestataire à partir du pack Classic Web.

L'accès au service Fax in Mail est soumis au Descriptif de Service Fax in Mail, faisant l'objet d'un contrat distinct du présent contrat.

L'utilisation de Fax in Mail par le Client fait l'objet d'une facturation à l'usage selon les tarifs définis au bon de commande et au contrat du service.

Le Descriptif de Service Fax in Mail est disponible en ligne sur le site <http://hebergementweb.orange-business.com>, ou à toute autre adresse que le Prestataire viendrait à lui substituer, et sur demande auprès du Prestataire.

5.3 espace Projet

Dans certains packs d'hébergement, le Prestataire fournit une fonctionnalité dénommée « Espace Projet ».

L'accès au service Espace Projet est soumis au Descriptif de Service Espace Projet, faisant l'objet d'un contrat distinct du présent contrat.

L'utilisation de l' Espace Projet par le Client fait l'objet d'une facturation supplémentaire selon les tarifs définis au bon de commande et au contrat du service.

Le Descriptif de Service Espace Projet est disponible en ligne sur le site <http://hebergementweb.orange-business.com>, ou à toute autre adresse que le Prestataire viendrait à lui substituer, et sur demande auprès du Prestataire.

5.4 service e-boutique

Le Prestataire fournit un service dénommé « e-boutique » en option des packs hébergement mutualisé.

L'accès au service e-boutique est soumis aux Description de Service e-boutique faisant l'objet d'un contrat distinct en complément du présent contrat.

L'utilisation du service e-boutique par le Client fera l'objet d'une facturation supplémentaire selon les tarifs définis dans le bon de commande.

Les conditions particulières du service e-boutique sont disponibles en ligne sur le site <http://hebergementweb.orangebusiness.com>, ou à toute autre adresse que le Prestataire viendrait à lui substituer et sur demande du client auprès du Prestataire.

5.5 Prestation de service

Cette option permet au client de demander la réalisation de certaines interventions techniques sur son hébergement mutualisé. Ces prestations de service sont réalisées par les équipes techniques du Prestataire après soumission d'un devis au client.



L'intervention des équipes techniques du Prestataire ne débute qu'après réception de l'accord du client pour le devis envoyé.

La liste des prestations réalisables par le Prestataire est disponible auprès des équipes techniques du Prestataire et sera transmise au client sur simple demande de sa part.

6 durée et résiliation des commandes

6.1 durée des commandes

Le contrat d'hébergement prend effet à compter de la date de signature du bon de commande ou de la confirmation de la commande en ligne par le Client pour une période d'un an à compter de la date de communication par le Prestataire des identifiants et mots de passe nécessaires à l'accès à la Plate-forme d'hébergement du Prestataire.

En cas de transmission du bon de commande par télécopie, le Prestataire devra recevoir par courrier postal, l'original du bon de commande daté, paraphé et signé par le Client au plus tard un mois après la réception par le Prestataire du bon de commande transmis par télécopie.

Sauf dénonciation par le client trois mois avant son terme, et par dérogation au Conditions Spécifiques Applications Managées, le contrat est reconduit par tacite reconduction par période d'un an.

7 responsabilité du Client

7.1 Le Client reconnaît avoir vérifié l'adéquation du service à ses besoins et avoir reçu du Prestataire toutes les informations et conseils qui lui étaient nécessaires pour souscrire au présent engagement en connaissance de cause. Ainsi, les commandes effectuées par le Client demeurent sous son entière responsabilité.

7.2 L'utilisation de l'Espace Client par le Client s'effectue sous sa seule responsabilité. Le Client est seul responsable de la conservation et de la communication des identifiants et mots de passe nécessaires à l'emploi de l'Espace Client.

7.3 En application des dispositions légales, le Client est responsable du contenu de son site Internet, des informations transmises, diffusées et/ou collectées, de leur exploitation, des liens hypertextes, des revendications de tiers et actions pénales qu'elles suscitent. Le Client s'engage à respecter les règles déontologiques régissant Internet. Le Client garantit le Prestataire contre toute action ou revendication de tiers liées au contenu des informations hébergées et à ce titre, le Client indemniserà le Prestataire de tous frais, charges, indemnités et dépenses que celle-ci aurait à supporter de ce fait, en ce compris les honoraires et frais des conseils du Prestataire, y compris en cas de décision de justice non définitive.

Le Client s'engage à respecter les dispositions relatives aux mentions légales obligatoires à insérer sur son site Internet et celles relatives à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, en particulier celles relatives aux déclarations des traitements automatisés d'informations nominatives auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (C.N.I.L.).



7.4 En toute hypothèse, il est formellement interdit au client d'analyser, visualiser ou modifier la configuration de la Plate-forme d'hébergement du Prestataire ainsi que sa structure et les fichiers la constituant. Les seules interventions autorisées du client sur la Plate-forme d'hébergement sont l'implémentation, la mise à jour ou la suppression des éléments (fichiers et répertoires) constituant son site Internet et se trouvant dans son espace d'hébergement privé. Toute intervention sur des sites Internet de tiers présents sur la plate-forme d'hébergement et/ou toute intrusion ou tentative d'intrusion des systèmes informatiques du Prestataire entraînera la mise en jeu de la responsabilité du Client.

7.5 Le Client doit prendre les précautions nécessaires afin que le site Internet hébergé sur la plate-forme d'hébergement du Prestataire soit sauvegardé de manière à en permettre la restauration par le Client en cas de perte ou de destruction, notamment lorsque le site Internet hébergé est modifié par le Client entre deux sauvegardes réalisées par le Prestataire.

7.6 Le Client s'engage à prendre toutes les assurances nécessaires auprès d'un organisme notoirement solvable afin de couvrir tous les dommages qui lui seraient imputables dans le cadre du présent contrat ou de son exécution.

En cas de violation des stipulations du présent Descriptif de service par le Client, ce dernier reconnaît la faculté au Prestataire de suspendre de plein droit et sans formalités supplémentaires le Service sans que cela ouvre droit à une quelconque indemnisation du Client ou à une interruption de la facturation du Service.

7.7 Dans la constitution de ses services, le Prestataire fait appel à des produits logiciels et matériels fournis par des sociétés tierces. Considérant les évolutions techniques et économiques propres aux activités d'éditeur de Logiciel, le Client reconnaît et accepte sans réserve que le Prestataire n'est pas responsable du support ou de la politique d'évolution du logiciel de l'Editeur concerné ; que le Prestataire se réserve le droit de mettre à jour vers une nouvelle version ou de remplacer un logiciel par un autre équivalent sur le plan fonctionnel dans le cadre du service.

Le Client s'engage à collaborer activement avec le Prestataire pour assurer le maintien au meilleur niveau de la qualité de ses outils. Il s'engage à prendre en compte les prescriptions, notamment techniques, du Prestataire et à effectuer toute opération préconisée par le Prestataire dans les meilleurs délais requis, y compris la réinstallation et/ou la reconfiguration de son service ou la mise à jour des logiciels et/ou matériels. Le Client en sera préalablement informé dans son Espace Client ou tout autre moyen que le Prestataire jugera approprié.

7.8 Le Prestataire se réserve le droit de substituer le serveur attribué au Client si le Prestataire le juge nécessaire, notamment en cas de changement du parc de serveurs informatiques, de mise en conformité, de réparation ou maintenance du serveur. Le Prestataire s'engage à faire ses meilleurs efforts afin d'en informer préalablement le Client et organisera, avec le concours de ce dernier, le transfert de la solution du Client sur le nouveau serveur.

En l'absence de collaboration du Client dans les délais requis, le Prestataire se réserve le droit de suspendre le service, jusqu'à la mise en conformité de l'utilisation du service de la part du Client ou, le cas échéant, à résilier le Service concerné, sans que le Client ne puisse prétendre à aucun remboursement ou indemnisation de préjudice subi par le Client lui-même ou tout tiers.

8 responsabilité du Prestataire

8.1 Le Prestataire est tenu, pour l'exécution du Contrat, à une obligation de moyens, compte tenu de la technicité des technologies mises en oeuvre. La responsabilité du Prestataire envers le Client ne pourrait être engagée que pour des faits établis qui lui seraient exclusivement imputables.

Le Prestataire s'engage, dans le cadre d'une obligation de moyens, à apporter tout le soin et la diligence nécessaire à la mise en oeuvre d'un Service d'une qualité conforme aux usages de la profession et à l'état de l'art.

A cet égard, le Prestataire :

- s'efforce de rendre accessible aux utilisateurs, la Plate-forme d'hébergement 24 heures sur 24, tous les jours de l'année. En cas de nécessité, le Prestataire se réserve la possibilité d'interrompre l'accès à la Plate-forme d'hébergement pour procéder à une intervention technique de maintenance et/ou d'amélioration afin d'assurer le bon fonctionnement du Service. Le Prestataire fera en sorte d'informer le Client, dans la mesure du possible, de l'existence et de la durée de l'intervention. Le Prestataire procède aux opérations de maintenance aux heures où la Plate-forme d'hébergement est la moins utilisée par les utilisateurs d'Internet, sauf dans le cadre d'une



maintenance corrective urgente. Ces interruptions de Service ne pourront donner lieu à une quelconque indemnisation du Client.

- fait ses meilleurs efforts pour fournir quotidiennement des statistiques en ligne concernant les consultations du site Internet du client des trente derniers jours.



8.2 Le Client reconnaît que les logiciels et progiciels (édités par des tiers) utilisés sur la plate-forme d'hébergement relèvent d'un domaine particulièrement complexe en matière de technique informatique et qu'ils ne peuvent matériellement pas faire l'objet de tests ni d'expériences couvrant toutes les possibilités d'utilisation. Le Client accepte donc de supporter, dans des limites raisonnables, des risques d'imperfection ou d'indisponibilité de la plate-forme d'hébergement.

8.3 Le Prestataire prend des précautions raisonnables pour assurer la protection matérielle des données et programmes que le client lui aura confiés. En principe, des sauvegardes quotidiennes (sous Linux) et hebdomadaires (sous Windows) sont effectuées et sont conservées pendant trente jours. Cependant, pour des raisons techniques, notamment liées aux robots en charge de ces opérations, ces sauvegardes peuvent ne pas avoir lieu à la fréquence susvisée. Par conséquent, le Client doit effectuer ses propres sauvegardes afin d'éviter la perte ou l'altération de ses fichiers et bases de données. En cas de perte ou de destruction des données du Client et sur demande écrite de ce dernier, la dernière sauvegarde effectuée pourra lui être communiquée dans un délai raisonnable. Le Prestataire s'engage à répondre deux fois maximum par année contractuelle à de telles demandes ; au delà, l'opération de restitution fera l'objet d'un devis et, après acceptation du Client, sera facturée au tarif en vigueur au jour de la demande. En matière de pertes et/ou de restauration de données et/ou de programmes confiés par le Client, les obligations et responsabilités du Prestataire sont limitées aux stipulations qui précèdent.

8.4 Le Prestataire se réserve le droit d'effectuer des opérations de maintenance avec coupure du Service moyennant une communication préalable sur le site : <http://hebergementweb.orange-business.com> ou sur l'Espace Client. Le Prestataire est seul habilité à intervenir dans les opérations d'exploitation et de maintenance relatives au Service.

8.5 Le Prestataire se réserve le droit de remplacer ou réinstaller la machine d'un Client en cas d'incident et moyennant une communication préalable. Toute perte de données liées à ces opérations ne saurait engager la responsabilité du Prestataire.

8.6 Le Prestataire se réserve le droit de patcher ou upgrader ses versions logicielles en cas de faille de sécurité et moyennant une communication préalable. Toute perte de données ou rupture de service liées à ces opérations ne saurait engager la responsabilité du Prestataire.

9 restrictions techniques

9.1 L'utilisation du service d'Hébergement fait l'objet de diverses Restrictions Techniques telles que précisées sur le site Internet du Prestataire <http://hebergementweb.orange-business.com> , sur le Bon de Commande, dans l'Espace Client ou dans la présente Description de Services.

9.2 Le Client garantit qu'il prendra toutes les précautions techniques nécessaires pour l'utilisation du Service et la compatibilité de son site internet avec le Service, le serveur, les ressources système, les logiciels et les Restrictions Techniques de la plate forme du Prestataire.

9.3 Le Client s'engage à faire en sorte que l'utilisation qu'il fait de son service n'entraîne aucune charge exceptionnelle des serveurs du Prestataire.

9.4 En raison de la mutualisation de l'hébergement, le Client doit, lors du développement de son site Internet, respecter les standards techniques de programmation et plus généralement toute prescription du Prestataire destinée à garantir la qualité du service fourni aux clients.

le Client s'engage en outre à n'entreprendre aucun acte susceptible de porter atteinte à la configuration de la plate-forme d'hébergement du Prestataire, à sa sécurité ou à son fonctionnement.

9.5 La responsabilité du Prestataire ne saurait être engagée dans le cas où, en raison d'un grand nombre de connexions, de requêtes ou de consommation de ressources serveur excédant les prévisions du Client, le service choisi par le Client ne serait plus adapté à l'utilisation qu'en fait le Client.

9.6 Dans le but de fournir un service de qualité à ces Clients et en cas de non-respect répété par le Client des Restrictions Techniques, le Prestataire se réserve le droit de suspendre ou résilier la fourniture du Service aux torts exclusifs du Client, sans que le Client puisse revendiquer le remboursement de tout ou partie des sommes versées par lui et/ou l'attribution d'une quelconque compensation ou dommages et intérêts.

